

## Les Burundais de New York et environ invités au scrutin présidentiel

@rib News, 24/06/2010 COMMUNIQUE DE PRESSE A L'ATTENTION DES BURUNDAIS DE NEW YORK ET SES ENVIRONS La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a l'honneur d'inviter la communauté burundaise résidant à New York et ses environs à venir exercer leur droit lors des élections présidentielles prévues le lundi 28 juin 2010 de 9H 00 à 17H 00 à la Mission Permanente du Burundi sise au 336 East, 45th Street, 12 Floor, New York, New York. L'électeur devra préalablement exhiber un document d'identification personnelle et son certificat d'inscription au rôle de l'électeur. Une seule procuration par électeur est acceptée.

Pour les Burundais qui ne se sont pas inscrits au rôle de l'électeur, ils auront l'occasion de le faire le jour même du scrutin sur présentation des documents suivants :  
 - Passeport burundais valide  
 - Un laissez-passer tenant lieu de passeport  
 - Une carte consulaire tenant lieu de passeport  
 - Une attestation tenant lieu de passeport  
 La Mission Permanente de la République du Burundi voudrait également attirer l'attention des candidats électeurs sur le fait que conformément à l'Arrêté No 011/CENI du 09 janvier 2010 portant inscription au rôle électoral des Burundais résidant à l'étranger, article 3, les réfugiés et apatrides n'ont pas la qualité d'électeur tels que définis par :  
 - La Convention relative aux réfugiés du 28 août 1951.  
 - La Convention relative au Statut des apatrides du 28 septembre 1954.  
 - Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.  
 La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York saisit cette occasion pour demander l'assistance de tout un chacun pour une large diffusion du présent communiqué. Fait à New York, le 24 juin 2010  
 Ambassadeur Zacharie GAHUTU, Représentant Permanent